



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 18 : Programme de soutien de la mise en œuvre et du développement — Sûreté (ISD-SEC)

ÉTAT DU PERSONNEL AVSEC DANS LE BUREAU RÉGIONAL EUR-NAT

(Note présentée par la Fédération de Russie)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

À la lumière des récents événements dans le monde qui s'apparentent à une menace grandissante d'actes d'intervention illicites dans l'aviation civile, et depuis les récents attentats terroristes contre des installations de l'aviation civile dans des États de la région Europe avec l'augmentation de l'activité terroriste dans le monde, il y a un besoin accru de renforcer l'activité de réglementation pour rehausser la sûreté de l'aviation aux plans mondial et régional. La politique de sûreté de l'OACI pour l'aviation mondiale visant à améliorer la situation exigera des efforts supplémentaires pour élargir et améliorer le travail des bureaux régionaux. En liaison avec cet aspect, le mandat élargi des bureaux régionaux demande plus d'efforts aux employés qui doivent coordonner les activités et les interactions entre le siège de l'OACI et les États membres de chaque région, en tenant compte des aspects spécifiques de chacune des sept régions de l'OACI. Au vu de cette situation, l'OACI a entrepris des efforts spécifiques de renforcement de chacun de ses bureaux régionaux en y ajoutant une personne chargée à plein temps de la sûreté de l'aviation (AVSEC). Ainsi, conformément à la proposition de nouveaux projets qui est appuyée par les États membres de l'OACI qui sont les principaux contributeurs du Budget-Programme ordinaire, il y a un plan pour appliquer une décision de convertir deux des trois postes hors budget d'employés AVSEC en postes à plein temps. Il a été décidé d'augmenter le nombre d'employés AVSEC de deux personnes dans quatre des bureaux régionaux de l'OACI, mais ce n'est pas le cas du bureau Europe et Atlantique Nord (EUR/NAT).

Ce document suggère d'envisager une proposition de renforcement du personnel AVSEC au bureau EUR/NAT de l'OACI, sur les mêmes bases que dans les autres bureaux régionaux. L'idée est de convertir des postes AVSEC hors budget, qui sont financés par des contributions volontaires, en des postes à plein temps financés par le Budget-Programme ordinaire et d'ajouter un autre poste AVSEC.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) reconnaître la nécessité de renforcer le personnel AVSEC au bureau EUR/NAT ;
- b) suggérer que la Secrétaire général de l'OACI envisage la possibilité de réserver dans le Budget-Programme ordinaire de la prochaine période triennale, 2017-2019, des fonds supplémentaires pour un poste d'employé AVSEC qui viendrait s'ajouter aux postes EUR/NAT déjà financés par le Budget-Programme ordinaire, tout en maintenant le poste AVSEC supplémentaire financé par des contributions volontaires ;
- c) recommander instamment au Conseil de l'OACI de prévoir dans la prochaine revue du Budget-Programme ordinaire pour la période 2020-2022, deux postes AVSEC au sein du bureau EUR/NAT.

¹ La version russe sera fournie par la Fédération de Russie.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail concerne l'Objectif stratégique C — <i>Sûreté et facilitation</i> .
<i>Implications financières :</i>	Modifier l'approche de financement des employés affectés à la sûreté de l'aviation au bureau EUR/NAT pour passer d'un poste hors budget (contributions volontaires), à deux postes de sûreté inclus dans le Budget-Programme ordinaire pour 2017–2019.
<i>Références :</i>	A39-WP/14, <i>Stratégie complète de l'OACI pour la sûreté de l'aviation (ICASS)</i> A39-WP/20, <i>Mise en œuvre de la méthode de surveillance continue du programme universel d'audits de sûreté (USAP-CMA)</i> A39-WP/28, <i>Rapport sur le programme d'assistance technique de l'OACI</i> A39-WP/15, <i>Établissement d'un plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde</i> A39-WP/73, <i>Situation de l'effectif de l'OACI</i> A38-WP/13, A37-WP/18 et A37-WP/75 <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 4 octobre 2013) (Doc 10022)</i> C-WP/14381, <i>Rapport annuel au Conseil sur les activités des bureaux régionaux en 2015 et leurs programmes de travail pour 2016</i> C-WP/14448, <i>Proposition d'options pour le projet de budget annuel de l'Organisation pour 2017–2018–2019</i>

1. CONTEXTE

1.1 Devant la menace d'actes d'intervention illicites dans l'aviation civile, qui reste présente et même en augmentation dans certaines régions, le siège de l'OACI pratique une politique visant à renforcer les mesures de sûreté de l'aviation mondiale. À cet effet, la *Déclaration de l'OACI sur la sûreté de l'aviation* et la *Stratégie complète de l'OACI pour la sûreté de l'aviation* ont été élaborées et adoptées. La *Méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de sûreté (USAP-CMA)* est en cours de mise en œuvre. Enfin, le *Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde* est en cours d'élaboration. Ces instruments clés sous-tendent le rôle de leader de l'Organisation et sa participation active à l'établissement du programme de sûreté de l'aviation.

1.2 La Déclaration définit neuf priorités des États. Les bureaux régionaux sont directement associés à chacune de ces priorités pour appuyer leur mise en œuvre par les États membres de l'OACI. Tout d'abord, un travail est en cours pour améliorer les processus de collecte et d'échange d'information, et pour élargir l'utilisation des technologies de détection modernes. Il s'agit d'améliorer les capacités des États et d'éliminer leurs déficiences. La Déclaration confirme également la nécessité de mettre à jour les normes et pratiques recommandées (SARP) en matière de sûreté de l'aviation, et de prendre des mesures pour contrer efficacement les menaces nouvelles et émergentes. Ainsi, la stratégie ICASS est devenue un outil clé pour rehausser la sûreté de l'aviation dans le monde, pour faciliter et focaliser la coopération internationale et inter-régionale, pour promouvoir les interactions entre les gouvernements et l'industrie, pour améliorer la coordination entre les partenaires et pour mobiliser l'aide des commanditaires. Cela impose également de promouvoir l'initiative, *Aucun pays laissé de côté (NCLB)* et les autres initiatives de l'OACI destinées à mobiliser des ressources autour d'une approche toujours plus cohérente et orientée vers les résultats en vue de rehausser la sûreté de l'aviation internationale au cours de la période triennale de 2017–2019, et au-delà.

1.3 Alors que les terroristes continuent d'innover dans leurs méthodes, la sûreté de l'aviation est confrontée à des menaces toujours plus complexes. Selon les experts, les principaux risques pour l'aviation dans un futur proche sont la sûreté dans les zones à risques, les cyberattaques contre l'industrie de l'aviation, et le danger croissant que représentent les drones et les bombes portées par des terroristes.

1.4 À ce stade et à la lumière des événements actuels, il existe un besoin pressant de renforcer la coopération entre l'OACI et ses États membres dans le but d'améliorer la sûreté de l'aviation au niveau mondial, mais aussi au niveau régional. Les bureaux régionaux sont concernés par ces tâches et la portée de leurs responsabilités s'étend.

2. TÂCHES FONCTIONNELLES RELATIVES À LA SÛRETÉ DE L'AVIATION DES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OACI

2.1 Les bureaux régionaux de l'OACI assument les tâches suivantes dans l'intérêt de la sûreté de l'aviation et en fonction des besoins particuliers de chacune des sept régions de l'OACI :

- a) fournir une assistance dans le cadre du processus de mise en œuvre USAP-CMA dans leur région ;
- b) appuyer les États membres de la région de l'OACI dans la préparation des audits USAP-CMA, et appuyer le siège de l'OACI (Section des audits de sûreté de l'aviation de l'OACI) dans les mesures préparatoires pour la conduite des audits dans les États membres de la région ;
- c) appuyer les États de la région dans l'établissement de plans destinés à éliminer les déficiences sécuritaires et à résoudre les préoccupations significatives de sûreté (SSeC) identifiées dans le cadre des activités USAP-CMA ;
- d) appliquer les principes énoncés dans la Déclaration de l'OACI sur la sûreté de l'aviation ;
- e) appuyer les États membres dans l'application des SARP de l'Annexe 17 — *Sûreté – Protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite*, ainsi que des dispositions relatives à la sûreté figurant dans l'Annexe 9 — *Facilitation* ;
- f) appuyer les États de la région dans l'établissement d'un programme de facilitation national ;
- g) coordonner les activités destinées à fournir une assistance technique aux États de la région, notamment pour des sessions de formation, pour l'application des programmes de modernisation des systèmes de sûreté de l'aviation de certains États, et pour déterminer si les États de la région ont besoin d'améliorer leurs mesures de sûreté de leur aviation ;
- h) coordonner et organiser des réunions de groupes de sûreté de l'aviation à l'échelle de la région ;
- i) fournir de l'assistance au réseau régional de Centres de formation à la sûreté de l'aviation (ASTC) de l'OACI ;
- j) fournir de l'assistance pour conduire des cours, des séminaires et des ateliers de formation de l'OACI dans la région ;
- k) organiser et conduire des réunions régionales des directeurs des centres de formation de l'OACI pour élaborer une position commune dans la région sur un grand nombre de points relatifs à l'établissement des processus de formation ;
- l) interagir et coordonner avec les organisations régionales les activités sur des questions de sûreté de l'aviation, et participer à des réunions thématiques, à des forums et à des conférences ;
- m) traiter diverses autres questions découlant des besoins spécifiques des régions de l'OACI.

2.2 En parallèle, selon la nouvelle proposition budgétaire revue et approuvée à titre préliminaire par le Conseil de l'OACI lors de sa 208^e session, il y a une tendance à réduire le financement

en augmentant la charge de travail des bureaux régionaux de l'OACI. Ainsi, cette proposition prévoit une réduction de 21 % du budget de voyages vers le siège de l'OACI, alors que les audits locaux et les cours de formation des ASTC de l'OACI auront besoin de plus de soutien de la part des bureaux régionaux. Les bureaux recevront 10 % du budget pour les voyages du siège de l'OACI. En dépit du fait que le Budget-Programme ordinaire couvre les activités de base, plus des deux-tiers du volume de travail continuera à dépendre de ressources hors budget (Fonds AVSEC, Fonds de production de recettes supplémentaire [FPRS] et déplacements des employés). Ces mesures affecteront particulièrement la stratégie ICASS.

3. RENFORCER LE PERSONNEL DE SÛRETÉ DE L'AVIATION DANS LES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OACI

3.1 En rapport avec l'information ci-dessus et comme le Budget-Programme ordinaire est en cours de discussion pour la prochaine période triennale, 2017–2019, des travaux spécifiques sont en cours pour renforcer le personnel à plein temps de sûreté de l'aviation dans chaque région de l'OACI. Selon le budget actuel, les capacités fonctionnelles et le potentiel des bureaux régionaux seront également renforcés par la création de quatre nouveaux postes de niveau C-4 pour la sûreté de l'aviation : deux seront affectés au bureau Amérique du Sud (SAM) et au bureau Asie-Pacifique (APAC), et deux autres seront chargés des problèmes du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sûreté et la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFAL), respectivement au bureau Afrique occidentale et centrale (WACAF) et au bureau Afrique orientale et australe (ESAF). Il est également prévu de transférer deux postes C-4 du soutien à la mise en œuvre et du développement AVSEC de la direction du transport aérien (ATB) au siège de l'OACI, vers les bureaux du Moyen-Orient (MID) et de la région Amérique du Nord, centrale et Caraïbes (NACC). En résumé, selon la nouvelle proposition budgétaire (appuyée par les États membres de l'OACI qui sont aussi les principaux contributeurs du Budget-Programme ordinaire), il y a un plan d'application d'une décision d'augmenter le personnel AVSEC dans six bureaux régionaux en convertissant les postes AVSEC hors budget, financés par des contributions volontaires, en des postes à plein temps financés sur le Budget-Programme ordinaire (les bureaux SAM et MID), en plus de porter à deux le nombre d'employés AVSEC dans plusieurs bureaux régionaux de l'OACI.

3.2 Il faut cependant noter que la situation est complètement différente au bureau EUR/NAT. Actuellement, il n'y a qu'un seul employé chargé de la sûreté de l'aviation et ce poste dépend toujours de sources hors budget, étant financé par le Fonds de sûreté de l'aviation de l'OACI. Cette région est la plus grande du point de vue de l'étendue territoriale et le bureau est responsable de la coordination des activités de 56 États membres, mais aussi de plusieurs autres qui sont accrédités dans d'autres régions de l'OACI.

4. CONCLUSION

4.1 Compte tenu de l'information rapportée ci-dessus, nous proposons de suivre l'exemple des décisions adoptées pour les autres bureaux régionaux de l'OACI, et d'étudier la possibilité d'un renforcement du personnel de sûreté de l'aviation au bureau EUR/NAT avec un poste financé à même le Budget-Programme ordinaire, tout en conservant l'employé AVSEC hors budget actuel, qui resterait financé par des contributions volontaires.

APPENDICE

**NOMBRE D'EMPLOYÉS AVSEC DANS LES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OACI
SELON LE BUDGET-PROGRAMME ORDINAIRE PROPOSÉ POUR LA PÉRIODE
TRIENNALE 2017–2019**

Bureau régional de l'OACI	Nombre d'employés AVSEC	Source de financement	Nombre d'États membres de l'OACI accrédités dans cette région
Bureau Asie-Pacifique (APAC), Bangkok	2	Budget-Programme ordinaire	38
Bureau Moyen-Orient (MID), Le Caire	1	Budget-Programme ordinaire	15
Bureau Afrique occidentale et centrale (WACAF), Dakar	2	Budget-Programme ordinaire	24
Bureau Amérique du Sud (SAM), Lima	1	Budget-Programme ordinaire	13
Bureau Amérique du Nord, centrale et Caraïbes (NACC), Mexico	2	Budget-Programme ordinaire	21
Bureau Afrique orientale et australe (ESAF), Nairobi	2	Budget-Programme ordinaire	24
Bureau Europe et Atlantique Nord (EUR/NAT), Paris	-	Contributions volontaires	56

— FIN —